

Communauté de Communes du Sud Grenoblois & SERVICE LE LOGIS

Association le Relais Ozanam

HEBERGEMENT TEMPORAIRE-TRANSITOIRE

« La Communauté de Communes du Sud Grenoblois, compétente en matière d'habitat, a adopté son Programme Local de l'Habitat le 29 mai 2008. Un des objectifs majeurs de ce PLH est de favoriser les parcours résidentiels et de répondre aux besoins en logements et en hébergements de toutes les catégories de populations.

A ce titre, le Sud Grenoblois entend mettre en place sur son territoire 3 logements temporaires afin de répondre à des ménages en situation d'urgence et en difficulté sociale.

L'association Le Relais Ozanam, depuis sa création en 1957, s'est donnée comme objectif principal d'héberger, de loger et d'accompagner dans leur insertion sociale, les personnes en situation de précarité, par le développement de structures et de dispositifs variés, concourant ainsi à la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale.

Elle a, pour ce faire, créé un service dédié, le LOGIS (Logement Insertion Solidarité), ouvert et géré différents équipements et services sur les agglomérations grenobloises et voisines.

Elle inscrit son action dans un cadre législatif, notamment la loi sur le Droit Au Logement Opposable (DALO), du 5 mars 2007 complétée par la Loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.

La communauté de communes du Sud Grenoblois soutient par convention les actions réalisées par l'Association Le Relais Ozanam, et notamment son projet de développer, sur l'ensemble de son territoire, l'accompagnement des personnes accueillies dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire, relevant de l'activité de son service le LOGIS.» (Préambule et art.1er de la Convention)

■ **Signature de la 1ère convention : 22 novembre 2011**

1 meublés
A venir

1 T1
1 ou 2 T 2

L'hébergement temporaire/Transitoire

- **Le public** Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social,
Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail), autonomes, ne nécessitant pas un accompagnement de proximité au quotidien.
Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée.
Il est destiné en priorité aux habitants de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

- **L'objectif** Ce dispositif permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale pouvant prétendre à un logement autonome de droit commun (en lien avec le CLH de la communauté de Communes du Sud Grenoblois pour un éventuel relogement) ; ou en attente d'une orientation d'hébergement mieux adaptée à la situation.
Il pourra également permettre d'approfondir le diagnostic et vérifier les capacités d'autonomie des personnes hébergées.

- **La durée** L'hébergement est d'une durée de : 1 mois renouvelable 5 fois

L' fonctionnement (précisions en annexe de la convention)

- Les travailleurs sociaux, du **Service Local de Solidarité** ou d'un autre service **spécialisé**, constituent **la demande** d'hébergement auprès du Responsable du dispositif du service Le Logis de l'association Le Relais Ozanam.
- Après un **diagnostic et une évaluation partagée**, Le Logis présente la situation en commission d'admission (A redéfinir dans la nouvelle convention avec Métro de Grenoble). **Le Logis prononce l'admission en hébergement, sur avis des représentants de la communauté de communes.**
- Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une **participation financière mensuelle**.

Un contrat tripartite est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer et d'adapter les objectifs à atteindre et les démarches à effectuer.

- **Le suivi social de la famille** (ou de la personne) sera assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.
- La communauté de communes du Sud grenoblois, **veille au relogement** de droit commun sur le parc social de ses communes. Un entretien pourra avoir lieu avec le service logement en présence du ménage, du référent social et du Logis.

Quelques chiffres

3 ménages accueillis, soit **3 adultes**

et **5 enfants** accueillis par leur père en journée.

749 journées (ménages) réalisées
1617 journées (personnes) réalisées
Taux d'occupation moyen sur les 3 années: 69%

Les référents sociaux sont

- 1 du CMP de Vizille
- 1 du Service Local de Solidarité
- 1 du service du SATIS

2 ménages sont sortis :

La durée des séjours a été de 1,5 mois à 12 mois*

*durée exceptionnellement longue afin de permettre la recherche d'un logement le mieux adapté possible à la situation.

Le public accueilli

2 ménages sont de **Vizille**, **1 travaille** sur la **commune**

1 est originaire de Grenoble. (Admission via la CPDO grenobloise.)

Sur les 3 ménages **3** sont des Hommes seuls
dont 2 accueillent leurs enfants en journée.

Age des adultes
accueillis :
de 36 à 62 ans,

1 ménage perçoit comme ressource sa retraite,

2 sont bénéficiaires des minimas sociaux (AAH ou RSA).

A l'entrée les motifs de la demande

1 ménage devait **quitter son logement** du parc privé suite à des menaces de violence contre lui.

1 ménage était en **difficulté** suite à une **séparation conjugale**.

1 ménage était **sans domicile fixe**.

A l'entrée le type d'habitation

1 en logement dans le parc privé,

1 hébergé chez des amis.

1 loue un garage pour habiter.

A la sortie : **1** personne **est relogée sur Jarries** (par la SDH via le CLH).

1 personne a trouvé un logement dans le parc privé.

Les objectifs travaillés durant le séjour

Ce dispositif n'a pu répondre aux demandes existantes des ménages avec enfants, car le logement est trop petit. C'est pourquoi la recherche d'un logement plus grand est toujours d'actualité.

Exemples d'objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social, durant le séjour :

- Confrontation à la réalité du logement : attribution possible, budget, autonomie nécessaire
- Travail sur la gestion budgétaire : Traitement dettes, budget prévisionnel...
- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier logement : DALO
- La poursuite des démarches de divorce,
- La poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- La prise en compte d'un besoin spécifique de soin,
- La préparation de l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...).

Mieux être pour les personnes accueillies :

- Trouver un lieu pour sortir de la précarité et/ou d'un contexte de crise.
- Etre dans un lieu d'habitation permettant momentanément une simplification des contraintes locatives
- Faire valoir et exercer son droit de visite des enfants dans de bonnes conditions.
- Sortir d'une situation de violence conjugale
- Trouver du travail, améliorer ou maintenir son emploi.

➤ *Un hébergement **Adaptable** : temporaire ou transitoire*

➤ *Un dispositif **souple** au service de la personne*

➤ *Un partenariat **local** inscrit dans la durée*

➤ *Un temps, un lieu, où les personnes peuvent :*

- . *Retrouver une adresse*
- . *Reprendre de l'assurance*
- . *Orienter leurs démarches*
- . *Elaborer un projet de relogement*
- . *Trouver une solution*

Service Le Logis - Association Le Relais Ozanam

81 rue Nicolas CHORIER . 38 000 Grenoble
Tél 04 76 49 84 29 - fax 04 76 49 22 16 e mail : logisdesiles@relaisozanam.org